SOCIAL – CHÈQUES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
CHOIX DU PRESTATAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 24-037

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 3 juin à 14h00, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le mardi 21 mai 2023.

Nombre de membres en exercice :17 Présents : 11 Votants :11	**Présents :** Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Sabine CAGNARD, Mr Alain DELEVALLEE. **Excusés :** Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Sylvie LABADENS, Mme Sylviane LIENARD, Mr Marc DERASSE, Mme Brigitte BRACQ. **Procurations :** **Secrétaire de séance :** Blandine LASSERON.

Par délibération n° 23-085 du 26 juin 2023, le Conseil d'Administration avait décidé de procéder à une consultation pour le renouvellement du marché des Chèques d'Accompagnement Personnalisé.

Sur les trois sociétés consultées, seule la société Edenred avait remis une offre et avait été retenue pour une période d'un an.

A ce jour, il y a donc lieu de renouveler cette consultation par le biais d'un Marché A Procédure Adaptée (MAPA).
Celui-ci a été diffusé le 25 mars 2024.
A l'issue de la consultation, deux sociétés ont répondu, c'est la société Edenred qui a remis l'offre la plus satisfaisante.

Cette société est donc retenue pour une durée d'un an renouvelable trois fois par tacite reconduction.

Après examen et au vu du tableau d'analyse des offres, le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité :

- **De retenir la proposition de la Société Edenred**
- **D'autoriser la Vice-Présidente Déléguée à signer le Marché Public de Fournitures et Services.**
- **De dire que les crédits correspondants sont prévus au Budget Principal de l'exercice en cours.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le : 17/06/2024
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
59400 CAMBRAI